

Le CD&V veut instaurer le paquet de cigarettes neutre

Le paquet de cigarettes neutre — traduisez : sans logo, avec juste le nom de la marque rédigé dans une typographie standard existe déjà en Australie. La France, le Royaume Uni et l'Irlande s'apprêtent aussi à l'adopter. Et la Belgique ? Une proposition en ce sens de Catherine Fonck (cdH) avait été rejetée, en mars 2015. Mais Cela pourrait bientôt changer.

Pour la première fois, un parti de la majorité — le CD&V — met le projet sur la table, via une résolution de deux de ses députées.

INTERDIT AVANT 18 ANS

Elle constitue une véritable charge en règle contre le tabac, puisqu'on y retrouve aussi l'interdiction de fumer avant 18 ans, ou celle de griller une clope en voiture en présence d'un mineur.

Commençons par le paquet neutre. Les deux élues partent d'une directive européenne qui autorise la prise de telles mesures. L'idée est de lutter contre la créativité dont font preuve les cigaretteurs pour rendre leurs paquets at-

tirants. Les députées demandent au gouvernement de « *ne pas rester les bras croisés* » en attendant que l'Europe l'impose à tous. Elles le prient de « *tout mettre en œuvre en vue de parvenir à court terme à un conditionnement uniforme et générique* » et « *n'utilisant plus que certaines couleurs, par exemple le noir, le gris et le blanc — hormis pour les avertissements sanitaires — et de standardiser la typographie pour le nom de la marque* ».

Mais les deux élues ne s'arrêtent pas là. Elles demandent aussi au gouvernement d'« *accélérer l'interdiction des produits du tabac aromatisés* ». L'exemple le plus connu, ce sont les cigarettes mentholées. Les cigaretteurs, jamais à cours d'une idée pour rendre davantage de monde accro, ont aussi récemment lancé des clopes au goût de fruit, de bonbon ou... d'alcool.

VOITURE AVEC MINEUR

Les deux députées demandent également au gouvernement de s'attaquer au nerf de la guerre : le prix du tabac. Notamment en faisant

en sorte qu'il n'y ait plus de différence entre les cigarettes ordinaires et le tabac à rouler, sur lequel de plus en plus de consommateurs se rabattent. Puis en continuant d'augmenter les prix « *d'au moins 50 % d'ici la fin de la législature* », pour augmenter l'effet dissuasif des accises.

En parallèle, elles reviennent avec l'idée d'interdire d'afficher les marques de cigarettes dans les magasins. Mais elles veulent aussi forcer Maggie De Block à mieux encadrer la cigarette électronique.

Plus fort encore, elles prient le gouvernement d'interdire de fumer en voiture en présence d'un mineur. Et de faire passer de 16 à 18 ans l'âge minimal auquel on est autorisé à acheter du tabac . ●

CHRISTIAN CARPENTIER